

DEPARTEMENT  
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT  
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2022-122  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

Matière : Finances  
locales

Sous matière :  
Contributions  
budgétaires

**OBJET :**  
**DOTATION DE  
SOLIDARITE  
URBAINE –  
RAPPORT  
ANNUEL  
D'EMPLOI**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST  
DE 33

RENDU  
EXECUTOIRE

CONVOCAION  
CONSEIL EN DATE  
DU : 16 JUIN 2022

AFFICHAGE EN  
DATE  
DU : **30 JUIN 2022**

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU **30 JUIN 2022**

Séance du Conseil Municipal du jeudi 23 juin 2022  
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary  
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses  
séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD,  
Maire

**Présents :** Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène  
GIRAL, François DEMANGEOT, Jacqueline RATABOUIL, Jean-  
François VERONIN-MASSET, Pierre BARBAUD, Marie-Claude  
BOURREL, Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Régine  
SURRE, Sabine CHABERT, Michel RATABOUIL, Chantal  
BARTHES, Javier DE LA CASA, Nicolas ASENSIO-VERGNES,  
Bruno PERLES, Préscillia GRANIER, Audrey GAIANI, Karole  
CAFFIER, Thierry ROSSICH, Zohra KUFEL, Gérard  
MONDRAGON, Martine LACOMBE, Adrien ROUZAUD

Formant la majorité des membres en exercice

**Procurations :**

Evelyne GUILHEM Donne procuration à Sabine CHABERT,  
Bernard GRIMAUD Donne procuration à Jacqueline  
RATABOUIL,  
Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES Donne procuration à  
François DEMANGEOT,  
Philippe GUIRAUD Donne procuration à Philippe GREFFIER,  
Brigitte BATIGNE Donne procuration à Chantal BARTHES,  
Giovanni ZAMAI Donne procuration à Javier DE LA CASA,  
Agnès SOULIER Donne procuration à Denis BOUILLEUX,

**Absents :** Delphine SANTINI

**Secrétaire :** Madame Audrey GAIANI

M. le Maire expose à l'Assemblée :

La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU), créée par la loi n°91-429 du 13 mai 1991, est une composante de la dotation globale de fonctionnement (DGF) des communes. Elle a pour objet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées.

Cette réforme concentre la DSU sur les communes confrontées aux charges socio-économiques les plus lourdes. Les critères qui définissent l'éligibilité des communes à la DSU

ne sont pas modifiés mais la formule qui répartit les crédits entre les communes est complétée par deux coefficients relatifs à l'importance des populations en zone urbaine sensible (ZUS) et en zone franche urbaine (ZFU).

Pour l'année 2021, la DSU allouée à Castelnaudary s'est élevée à 511 741 €.

Les principales dépenses de la Ville en 2021 liées à l'effort de solidarité urbaine sont :

En investissement, au titre de 2021, on retiendra notamment :

- l'aménagement des espaces publics de Castelnaudary = 525 502.31 €
- les travaux et équipements divers dans les quartiers = 545 485.76 €

En fonctionnement, au titre de 2021, on retiendra notamment :

- le fonctionnement des principaux équipements jeunesse implantés dans les quartiers = 241 758.39 €
- la subvention annuelle au Centre Communal d'Action Sociale = 195 000 €
- les subventions aux organismes locaux d'insertion = 9 600 €

Les dépenses citées ici et liées à l'aménagement, à l'animation sociale des équipements de quartiers et aux aides diverses allouées aux personnes en difficulté sociale ne sont pas exhaustives et s'élèvent à 1 517 346.46 €.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi de programmation pour la cohésion sociale du 19 janvier 2005,

Vu la Commission des Finances en date du 22 juin 2022,

### LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

**APPROUVE** ce rapport annuel relatif à l'emploi de la dotation de solidarité urbaine.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 23 juin 2022

Le Maire,

Patrick MAUGARD



Ampliation faite le **29 JUN 2022**

Certifiée exécutoire par réception  
en Préfecture le : **28 JUN 2022**

Par publication le : **30 JUN 2022**

Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

Nicolas NAYRAL



Envoyé en préfecture le 28/06/2022

Reçu en préfecture le 28/06/2022

Affiché le **30 JUN 2022**

ID : 011-211100763-20220623-DB2022122-DE

